



TARIF DES COTISATIONS

ANNEE SPORTIVE 2009 – 2010

• **Les catégories du C.E.P.G. :**

Catégorie 1	SENIOR - LOISIR - DECOUVERTE
Catégorie 2	POUSSIN - PUPILLE - BENJAMIN
Catégorie 3	MINIME - CADET - JUNIOR

• **La cotisation annuelle 2009-2010 d'adhésion au C.E.P.G. :**

Le montant de la cotisation annuelle dépend de la catégorie et ne comprend pas la licence :

Catégorie	Règlement en 1 fois	Règlement en 3 fois		
		à l'inscription	31. 10. 2009	31. 12. 2009
1	200 €	105 €	55 €	55 €
2	245 €	130 €	65 €	65 €
3	290 €	155 €	75 €	75 €

© La cotisation comprend :

- le prêt du matériel pour les escrimeurs des catégories 1 et 2,
- 2 entraînements par semaine sauf pour les Seniors et les Loisirs,
- la gratuité de l'accessibilité à la salle de musculation sauf pour la catégorie « Découverte »,
- la gratuité des transports pour les compétitions pour la catégorie 3,
- l'affiliation fédérale,
- la cotisation au Comité Départemental des Alpes Maritimes.

• **La licence F.F.E. 2009-2010 :**

Elle est obligatoire pour tout membre du CEPG (tireur, dirigeant, maître d'armes). Le montant de la licence 2009-2010 dépend de l'année de naissance :

Tireurs	Année de naissance	Montant
Moustiques	2004 et après 2004	17 €
Poussins	2003 - 2002 - 2001	31 €
Autres	2000 et avant 2000	51 €
Dirigeants	*****	34 €
Enseignants	*****	51 €

© A noter que la licence comprend l'assurance de base (option 0).

Vous pouvez vous renseigner au secrétariat pour un complément de garanties (option A, option B).

Le montant de la licence est reversé en totalité par le C.E.P.G. à la Ligue d'Escrime Côte d'Azur lors de la demande de licence de chaque membre : la licence n'est validée par la FFE qu'à cette condition.

• **Les règlements de la cotisation annuelle et de la licence 2009-2010 : Ils peuvent être regroupés.**

Ils pourront être effectués en espèces ou par chèque (s) à l'ordre du C.E.P.G.

Important : Les chèques vous seront réclamés à l'inscription.

En cas d'arrêt en cours de saison, veuillez prendre contact avec le Trésorier.

CERCLE D'ESCRIME PAYS DE GRASSE

• Le dossier d'inscription :

- 1 fiche d'inscription avec une photo d'identité (formulaire donné par le C.E.P.G.),
- 1 certificat médical rempli, daté, signé par le médecin de votre choix avec le cachet du médecin (formulaire C.E.P.G. ou formulaire du médecin),
- 2 enveloppes timbrées à l'adresse de l'adhérent (ou 2 par famille),
- règlement de la cotisation annuelle pour le CEPG (espèces ou chèque(s) à l'ordre du C.E.P.G.),
- règlement de la licence pour la FFE (espèces ou chèque à l'ordre du C.E.P.G.)

⚡⚡ *La participation aux entraînements ne pourra être effective que si le dossier est rendu complet au secrétariat ou à Maître LAROSE.*

• Contacts Maître d'Armes :

Salle d'Armes 04.93.36.50.07. Maître Dominique LAROSE 06.07.98.12.17.
e-mail: cerclledescribedegrasse@wanadoo.fr Site internet: <http://www.escrimegrasse.info/>

• Le matériel d'escrime pour la pratique au club :

- Une tenue de sport : jogging, tee-shirt, **baskets à semelles blanches OBLIGATOIRE**
 - **Matériel obligatoire pour tous les escrimeurs (sauf débutants : attendre la demande du Maître d'Armes) : sous cuirasse de protection 350 NW CE (gaucher ou droitier) et **pantalon d'escrime.****
- Ce matériel doit être commandé par chaque escrimeur dès le début de la saison à :

Escrime Diffusion Lyon

Tél : 04. 72. 97. 00. 60.

Fax : 04. 78. 80. 11. 33.

info@escrime-diffusion.com

☺ Les masques, les armes, le gant et le matériel électrique sont gracieusement prêtés par le club.

☹ Toutefois dans le cas spécifique de bris de lame, une participation est demandée à l'escrimeur pour le remplacement.

• Le matériel d'escrime pour les compétitions :

Il est vivement conseillé aux tireurs participant aux compétitions de posséder son matériel d'escrime personnel marqué à son nom :

- 3 armes aux normes C.E. (gaucher ou droitier) + gaine de protection individuelle
- 1 boîte de matériel de réparation comportant : vis, ressorts, têtes de pointe, petit tournevis, aimant, adhésif chatterton, poids, piges calibrées, testeur de lames, gomme à lames, clé alène, chiffon, 3-4 épingles à nourrice, fil de couture blanc, aiguilles à couture, ciseaux.
- 1 masque d'escrime
- 2 fils de corps (minimum)
- 1 gant d'escrime (gaucher ou droitier)
- 1 sous cuirasse de protection 350 NW CE (gaucher ou droitier)
- 1 pantalon (gaucher ou droitier)
- 1 veste (gaucher ou droitier)
- 2 paires de chaussettes d'escrime
- 1 paire de chaussures d'escrime (gaucher ou droitier) ou de baskets à semelles blanches
- 1 sac de sport ou housse d'escrime

En plus de ce matériel, le tireur devra prévoir pour les compétitions :

- **la licence (à laisser en permanence dans le sac de sport ou la housse d'escrime)**
- 3 tee-shirts en coton
- 1 serviette éponge
- 1 bouteille d'eau
- des barres de céréales, des fruits secs et/ou frais, des aliments énergétiques ...
- 1 trousse d'urgence : pansements pour ampoules ou autres plaies, dosettes d'éosine, coton tiges, coton, pommade anti-inflammatoire/arnica, désinfectant, bande crêpe, adhésif à bande, bombe à froid, ...
- affaires de toilettes pour une douche après la compétition
- ...

Le bureau du C.E.P.G.